

RÈGLEMENT PARTICULIER DU 12ème TOURNOI INTERNATIONAL DES FONTAINES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2018

Article 1

Le tournoi organisé par le Badminton Olympique de Pernes est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro : 1800194

Article 2

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.

Article 3

Tout joueur français ou étranger devra avoir sa licence en règle pour la saison 2018/2019 (auprès de la FFBaD ou des fédérations étrangères affiliées à la BWF) à la date limite d'inscription fixée au 14 septembre 2018.

Article 4

Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de séries seront établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (CPPH) au vendredi 21 septembre 2018 (publié sur le site Poona de la FFBaD)
La date limite d'inscription est fixée au vendredi 14 septembre 2018.

Article 5

Le Tournoi est ouvert aux séries N1, N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8 et D9 dans la catégorie Senior. Il est autorisé aux catégories Juniors, Seniors, Vétérans pour toutes les séries et aux Cadets classés au minimum R6 dans le tableau où ils souhaitent s'inscrire (exemple : un cadet classé D8/R6/D7 ne peut s'inscrire qu'en doubles)

Article 6

Les tableaux de simple, de double et de mixte seront au nombre de 6 dénommés de Top Elite (meilleures cotes), Top 2 à Top 6 (moins bonnes cotes). Les joueurs seront affectés par le comité d'organisation au tableau adéquat en fonction de leur CPPH à la date du 21 septembre 2018 de manière à équilibrer le nombre de joueurs par tableau tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau. Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit de réduire ou d'augmenter le nombre de tableaux mentionnés dans une ou plusieurs disciplines.
Tous les tableaux de simple, double et mixte se joueront en poules.

Article 7

Pour les paires de double et de mixte, la limite de 2 classements maximum en dessous de son partenaire est autorisée (exemple : un D7 ne pourra s'inscrire qu'avec un partenaire R5 maximum, un D8 avec un R6, etc...)
Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » en double et en mixte sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

Article 8

Les joueurs classés P ne sont pas autorisés à s'inscrire en simple. Ils sont autorisés à s'inscrire en double et en mixte si le/la partenaire du joueur est classé D8 ou D9 dans la limite de 2 classements (par exemple un P10 avec un D8, un P11 avec un D9 maximum)
Par déduction 2 joueurs P ne pourront pas s'inscrire ensemble ni en double ni en mixte, les joueurs P12 et NC ne sont pas autorisés.

Article 9

Pour les séries Top 2 à Top 6, les tableaux proposés sont Simple et Mixte le samedi et Double le dimanche. Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux mais un seul tableau par jour.

Pour la série Top Elite, les tableaux proposés sont Simple le samedi, Double le dimanche et Mixte sur les 2 jours. Les joueurs N1 uniquement sont autorisés à participer aux 3 tableaux à condition de faire partie des 12 meilleures cotes en simple et en mixte.

Article 10

Le nombre de joueurs est limité à 300.

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée tenant compte des critères suivants par ordre de priorité :

1/Licence en règle sur le site fédéral Poona de la FFBaD au 14 septembre 2018 (date limite d'inscription)

2/Ordre d'arrivée des feuilles d'inscription accompagnée du règlement

3/ Les paires de double et de mixte ne sont pas prise en compte tant que les 2 joueurs ne sont pas en règle de leur inscription selon les critères 1 et 2 de cet article.

Article 11

Modalité d'inscription : les inscriptions doivent être envoyées par le responsable du club par mail à eric.devine@wanadoo.fr et par voie postale accompagnées du règlement (à l'ordre du BOP) à Eric Devine 1845 Chemin Romieu 84800 ISLE SUR LA SORGUE.

(Les inscriptions sur des sites tel badiste ne sont pas officielles sans envoi de la feuille d'inscription par mail)

Article 12

Le montant des frais d'inscriptions est de 18€ pour un tableau, 24€ pour 2 tableaux et 26€ pour 3 tableaux. Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition.

Article 13

Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel du tournoi est le RSL Tournay 3, il sera utilisé en cas de litige entre les joueurs.

Article 14

Chaque joueur mineur présent doit être accompagné par un représentant majeur qui est désigné sur le formulaire d'inscription et qui doit signer la feuille de responsabilité pour chaque mineur dont il a la charge. Il doit rester pendant toute la durée où les mineurs dont il a la charge sont présents sur la compétition.

En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité.

Le juge-arbitre interdira la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans aucun représentant à la compétition.

Article 15

Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail) à adresser à la Ligue Paca de Badminton ou au responsable de la commission régionale d'arbitrage (chez Joachim Ulrich - Les Jardins du Soleil - 1225 Rocade des Playes 83140 Six Fours - joachim.ulrich@wanadoo.fr) sous peine de sanction fédérale.

Article 16

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est faute.

Tout volant touchant un élément accroché à celui-ci (panneau de basket) est let au service où il sera remis au maximum deux fois et est faute en jeu.

Tout volant touchant les filins du panneau de basket est let permanent au service et en jeu.

Article 17

Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur rencontre.

Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

Article 18

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau...)

Article 19

Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

Article 20

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 21

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge Arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les entraîneurs (2 par joueur ou paire)

Article 22

Les matchs seront en auto arbitrage jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre pourra être désigné.

Article 23

Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Article 24

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Article 25

Le Juge Arbitre principal est Joachim ULRICH.

La Juge Arbitre adjointe est Simone ULRICH.

Article 26

La participation au Tournoi des Fontaines implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.